



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 21 janvier 2025 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Tanya Massabni, greffière adjointe

1. MOT DU MAIRE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2025-01-001 2.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 21 janvier 2025 avec la modification suivante:

- Ajout du point 4.1. "Participation à un évènement - La maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges - 20e édition du Happening 2025 - Autorisation"

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-002 2.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30 - APPROBATION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 décembre 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-003 2.3. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 À 18 H 30 - APPROBATION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 décembre 2024 à 18 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-004 2.4. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024 À 8 H 10 - APPROBATION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le vendredi 20 décembre 2024 à 8 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-005 2.5. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2024-10-279 - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière adjointe, du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2024-10-279, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2024 à 19h30 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19).

2025-01-006 2.6. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2024-12-354 - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière adjointe, du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2024-12-354, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre à 19h30 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19).

2025-01-007 2.7. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2024-12-356 - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière adjointe, du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2024-12-356, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre à 19h30 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19).

3. RÈGLEMENTS

Avis de motion/Dépôt 3.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 738 - IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION POUR LE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 738 intitulé "*l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*" et dépose le projet de règlement.

**2025-01-008 3.2. ADOPTION AVEC CHANGEMENTS D'UN RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT NUMÉRO 741 - TARIFICATION DE CERTAINS
BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS 2025**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et les modifications qui ont été apportées depuis l'avis de motion et le dépôt.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour le financement de certains biens et services et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Gabrielle Labbé avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 741 intitulé "*Tarification de certains biens, services et activités 2025*" avec les changements suivants:

- Annexe II :
 - Modification du point 1 a) dans le tableau pour préciser « résident avec la carte d'accès VIP » en remplacement de « résident ».
 - Retrait du point 2 intitulé « Perte de carte d'abonné » dans le tableau.
- Annexe IV :
 - Modification des tarifs au point 1 du tableau, sous la rubrique « Copie du compte de taxes » :
 - Le tarif pour obtenir les coordonnées des propriétaires et les montants de taxes passe de 60 \$ à 120 \$.
 - Le tarif pour obtenir l'état de compte complet des propriétaires passe également de 60 \$ à 120 \$.
 - Retrait du point 3 a) du tableau, portant sur la copie du compte de taxes pour l'année en cours et l'année précédente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. CONSEIL MUNICIPAL

**2025-01-009 4.1. PARTICIPATION À UN ÉVÈNEMENT - LA MAISON DES SOINS
PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES - 20E ÉDITION DU
HAPPENING 2025 - AUTORISATION**

IL EST proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'AUTORISER l'achat de 3 billets de participation à la 20e édition du Happening 2025 au bénéfice de la maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, qui se tiendra le 12 avril 2025 au Pavillon sur le lac au Château-Vaudreuil.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 125 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. DIRECTION GÉNÉRALE

**2025-01-010 5.1. 2024-05-PUB - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE
POMPIERS - ENTREPRISES DOMINIC PAYETTE -
MODIFICATIONS DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-207 adjugeant le contrat de construction de la caserne de pompiers aux Entreprises Dominic Payette ltée à la suite de l'appel d'offres public 2024-05-PUB, pour un montant total de 8 085 027,17 \$;

CONSIDÉRANT la découverte de sols plus contaminés que prévu lors des travaux d'excavation, dépassant les quantités estimées dans l'étude géotechnique préalable à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement de prix soumise par l'entrepreneur pour couvrir les coûts additionnels liés à la gestion des sols contaminés;

CONSIDÉRANT qu'une entente sur un prix négocié et jugé équitable a été conclue avec l'entrepreneur, conformément aux dispositions contractuelles du devis de l'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE RATIFIER la modification à la hausse du contrat 2024-05-PUB d'un montant de 267 351,43 \$ plus les taxes applicables avec les Entreprises Dominic Payette ltée.

D'AUTORISER à cette fin une dépense d'une valeur approximative de 280 685,58 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt 727 et affecté au poste budgétaire 22-220-99-000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-01-011 5.2. CONTRAT DE SERVICE - LABORATOIRE DEC ENVIRO -
SERVICES DE LABORATOIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
CASERNE DE POMPIERS - MODIFICATION**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-209, adoptée le 31 juillet 2024 autorisant l'adjudication d'un contrat au Laboratoire Dec Enviro pour les services d'un laboratoire dans le cadre du projet de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers pour un montant de 28 420 \$;

CONSIDÉRANT que des sols plus contaminés que prévu ont été découverts lors des travaux d'excavation;

CONSIDÉRANT que cette situation a eu un impact significatif sur l'implication du laboratoire au chantier, entraînant ainsi des coûts additionnels;

CONSIDÉRANT que le montant total des coûts additionnels, s'élevant à 14 728,75 \$ avant taxes, excède 10 % de la valeur initiale du contrat, et, par conséquent, requiert une autorisation du conseil

municipal, en vertu de l'article 25 du *Règlement de gestion contractuelle de la Ville*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE MODIFIER à la hausse, le contrat avec Laboratoire Dec Enviro d'un montant de 14 728,75 \$ avant taxes.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 15 463,35 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt 727 et affecté au poste budgétaire 22-220-99-000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

7. COMMUNICATIONS

8. FINANCES, TRÉSORERIE ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Dépôt

8.1. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

DE PRENDRE ACTE des listes des déboursés, des chèques et des engagements financiers déposées par la directrice des finances et trésorière, conformément à l'article 17 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivis budgétaires de la Ville*.

DE PRENDRE ACTE des chèques émis et des comptes payés pour la période du 12 décembre 2024 au 20 janvier 2025 totalisant 1 524 850,01 \$.

D'AUTORISER le paiement des comptes dus au 21 janvier 2025 d'une somme de 2 606 196,96 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-01-012

9.1. SOUTIEN FINANCIER ET PHYSIQUE - THÉÂTRE DE L'ÎLE PERROT - PROGRAMMATION 2025

CONSIDÉRANT que le Théâtre de L'Île-Perrot est un organisme reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville pour l'année 2025, conformément à la résolution 2024-11-316;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'accès à la culture pour tous, en particulier pour les enfants qui résident sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCORDER les types de soutien suivants au Théâtre de L'Île-Perrot pour l'année 2025:

- Un soutien financier de 4 000 \$ pour la présentation de leur programmation générale 2025;

- Le soutien physique prévu à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville pour ses activités démocratiques;
- Vingt jours d'utilisation gratuite des locaux de la Ville pour des répétitions ou des activités en lien avec ses opérations;
- Un rabais de 95 % sur le tarif non-résident sur chacune des réservations subséquentes de locaux.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-013 9.2. SOUTIEN FINANCIER - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS - FESTI-CIRQUE 2024-2025

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Festi-Cirque a déposé une demande de soutien financier pour l'édition 2024-2025 du Festi-Cirque dans le cadre du volet "Projets spéciaux" de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT les impacts que l'évènement peut avoir sur les citoyens-étudiants de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance reconnue du sport et de l'activité physique dans le développement des enfants;

CONSIDÉRANT que le projet implique directement deux écoles sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de bonifier l'aide accordée pour 2024-2025 afin de permettre l'achat de biens perdus à l'occasion des pluies du 9 août 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ACCORDER un soutien financier de 2 500 \$ au Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour l'organisation du Festi-Cirque 2024-2025.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-014 9.3. OCTROI DE CONTRAT - COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE - PROJET X 2025

CONSIDÉRANT que le Comité jeunesse La Presqu'Île possède le statut d'organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville collabore avec le Comité jeunesse La Presqu'Île depuis 15 ans;

CONSIDÉRANT les interventions significatives de cet organisme auprès de la clientèle adolescente durant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu :

D'OCTROYER un contrat de service au Comité jeunesse La Presqu'Île pour la réalisation du projet X 2025, pour un montant de 7 200 \$ taxes comprises.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-015 9.4. SOUTIEN FINANCIER - CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI - INSCRIPTIONS 2024-2025

CONSIDÉRANT qu'un rabais de 35 \$ par inscription au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil a été accordé à tous les citoyens de L'Île-Perrot en 2024;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé sa liste de participants;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique a le statut d'organisme reconnu auprès de la Ville par la résolution 2024-11-316.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ACCORDER une subvention au montant de 5 180 \$ au Club de gymnastique Gymini.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-016 9.5. DEMANDE DE MODIFICATION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville est entrée en vigueur le 1er septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le Service des Loisirs et de la vie communautaire a constaté plusieurs enjeux liés au critère de la Politique exigeant un minimum de 25 % de participants résidents de la ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que ce critère, sans pondération en fonction du nombre total d'inscrits, ne reflète pas adéquatement la participation des résidents dans les activités des organismes;

CONSIDÉRANT que le maintien de ce critère pourrait nuire à la reconnaissance et au soutien des organismes locaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE MODIFIER la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en retirant la mention du critère exigeant un minimum de 25 % de participants résidents de la ville de L'Île-Perrot.

DE RETIRER le texte suivant à l'article 2.1.1, point b de ladite politique:

- "Avoir un minimum de 25 % de participants qui résident sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot et/ou démontrer l'impact sur les citoyens de celle-ci."

D'AUTORISER le Service des loisirs à appliquer cette modification à toutes les futures demandes déposées dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

10. RESSOURCES HUMAINES

2025-01-017 10.1. CONFIRMATION DE STATUT - CAROLINE SAUVÉ - PRÉPOSÉE BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-197 par laquelle madame Caroline Sauvé a été embauchée au poste E de préposée bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire avec le statut de salarié à l'essai;

CONSIDÉRANT que madame Caroline Sauvé a complété sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE CONFIRMER le statut de salarié régulier à temps partiel de madame Caroline Sauvé au poste E de préposée bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire qui prend effet rétroactivement au 28 décembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-018 10.2. ABOLITION DE POSTE - COORDONNATEUR DE PROJETS - SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'information transmise par la directrice générale et la directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ABOLIR le poste de coordonnateur de projets au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 21 janvier 2025.

DE MODIFIER l'organigramme du service concerné en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt 10.3. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT

DÉPÔT par la directrice générale, de la liste des mouvements de personnel pour la période du 8 décembre 2024 au 18 janvier 2025, conformément à l'article 20.3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivis budgétaires de la Ville*.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

2025-01-019 11.1. DONATION DE MATÉRIEL INCENDIE PÉRIMÉ - PROJET TELA BOMBEROS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le Service incendie de L'Île-Perrot dispose de plusieurs articles périmés qui ont été remplacés en raison de leur date d'expiration et des normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne, il devient opportun de disposer de ces équipements de

manière humanitaire, afin qu'ils puissent être utilisés dans des pays moins fortunés, où les ressources sont limitées;

CONSIDÉRANT que le projet Tela Bomberos permet d'acheminer ce matériel aux services de secours les plus nécessaires par l'entremise de l'ambassade canadienne au Honduras.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'AUTORISER la donation au Honduras, par le biais du projet Tela Bomberos, du matériel périmé, mais toujours en état de fonctionnement, du Service sécurité incendie de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. SERVICES TECHNIQUES

2025-01-020 12.1. APPEL D'OFFRES 2024-11-PUB - MISE À NIVEAU ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - ADJUDICATION DE CONTRAT

(Modifié par procès-verbal de correction / Page 11.1)

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-213 prévoyant la résiliation du contrat de services professionnels en cours pour la mise à niveau et l'agrandissement de l'usine d'épuration, laquelle prendra effet au moment où sera émis le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres pour les services professionnels, pour les étapes ultérieures du projet, a été lancé;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-265 prévoyant les critères d'évaluation et le facteur à considérer pour ce nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 15 janvier 2025 et leur évaluation le 16 janvier 2025 par un comité de sélection dûment formé à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADJUGER le contrat à la firme Les Services EXP Inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour la mise à niveau et l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées, selon les prix indiqués dans sa soumission datée du 14 janvier 2025, pour un coût total estimé à 1 364 600 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 1 432 659,43 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt 716 et affecté au poste budgétaire 22-414-99-000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-021 12.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD PERROT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du boulevard Perrot entre la 2e Avenue et la 4e Avenue prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada vise à encourager les initiatives augmentant l'accessibilité et l'utilisation des transports actifs;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont admissibles à ce programme, selon les modalités en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada pour le projet de réaménagement du boulevard Perrot.

D'AUTORISER madame Stéphanie Lafontaine, cheffe de la division projets, ou en son absence, monsieur Philippe Maillé, chargé de projets, à agir au nom de la Ville et à signer la demande d'aide, l'entente ou tout autre document dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-022 12.3. CONTRAT DE SERVICE - DEC ENVIRO - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU GRAND BOULEVARD - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE II- ADJUDICATION

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du Grand Boulevard prévu dans le programme triennal d'immobilisations pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une étude géotechnique phase II est nécessaire pour la mise en œuvre du projet de réaménagement du Grand Boulevard;

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro DP-2025-01-ST et les soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADJUGER un contrat de service à l'entreprise DEC Enviro pour effectuer l'étude géotechnique phase II dans le cadre du projet de réaménagement du Grand Boulevard, au coût de 42 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre datée du 29 novembre 2024.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 44 094,75 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 22-320-99-000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-01-023 12.4. APPROPRIATION DE FONDS - PROJETS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le besoin de financement pour permettre la réalisation de divers projets qui sont prévus au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'appropriation des fonds nécessaires à la réalisation des projets suivants à même les sources de financement mentionnées ci-dessous:

Numéro du projet	Titre du projet	Montant	Source de financement
2025-SC-01	Achat d'équipement - tentes aux couleurs de la ville	5 757 \$	Fonds des parcs
2025-ST-17	Ajout de luminaires décoratifs secteur Centre	5 000 \$	Surplus

QUE les sommes non utilisées soient retournées à leur source initiale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 10 à 21 h 07.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 21 h 07.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 11 FÉVRIER 2025

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

TANYA MASSABNI, AVOCATE
GREFFIÈRE ADJOINTE